

COMMUNE DE GYE

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE DU 28 JUIN 2022

L'an deux mil vingt-deux, le mardi vingt-huit juin à 20h00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel NOISETTE, Maire.

Etaients présents : Michel NOISETTE, Daniel BOUCHON, Emilie BOUVARD, Maxime CHARLES, David RAMBEAU, Anthony RENAUX,

Excusé : Karine VANTILLARD, Christophe GEISEL, Laurent HASSOUX, Valentin PLONGUE.

Absent :

Secrétaire : Daniel BOUCHON.

Date de la convocation : 23/06/2022

FETE PATRONALE

Le Maire rappelle au conseil municipal que la fête patronale aura lieu les samedi 27 et dimanche 28 août 2022.

Le conseil municipal décide de reconduire jusqu'à la fin du mandat les prestations lors de la fête patronale annuelle, à savoir :

- Le samedi soir :
 - Repas offert aux habitants sur inscription,
 - S'il reste des places disponibles, inscriptions ouvertes aux extérieurs avec une participation de 15 €.
 - Feux d'artifice.